

SOMMAIRE

2-3 Collectif : une école pour tous-tes
Contre les lois d'exclusion

4-6 Laissez les femmes musulmanes
libres de choisir

7-9 Une école pour tous-tes

10-11 Nous sommes tous des palestiniens

12-13 Les actions de l'ATMF - SOS Al Hoceima

14-15 L'ATMF et son réseau se mobilisent

Nouvelle série n°11 / mars-mai 2004



DERNIÈRE MINUTE : SOS AL HOCEIMA



LES MAGHRÉBINS DE FRANCE ENDEUILLÉS

L'ATMF EST TOUCHÉE DANS SA CHAIR PAR LE SÉISME QUI A FRAP-
PÉ LA RÉGION D'AL HOCEIMA D'AUTANT QUE PLUSIEURS DE SES
MEMBRES SONT ORIGINAIRES DE LA RÉGION.

L'ATMF SE MOBILISE AVEC L'ENSEMBLE DES ONG HUMANITAIRES
ET LES ASSOCIATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE MAROCAINE POUR
APPORTER LEUR SOUTIEN AUX RESCAPÉS DU SÉISME ET PLUS PARTI-
CULIÈREMENT DANS LES VILLAGES LES PLUS RECLÉS DE LA
PROVINCE.

NOUS AVONS UNE PENSÉE PARTICULIÈRE POUR LES HABITANTS DES
VILLAGES D'IMZOUEN, AIT KAMRA, AIT YOUSSEF OUALI ET LES
DOUAR ALENTOURS, DONT PRÈS DES TROIS QUARTS DES HABI-
TANTS ONT SUCCOMBÉ SOUS LES DÉCOMBRES DE LEURS MAISONS.

APRÈS L'ALGÉRIE, C'EST LE MAROC QUI EST TOUCHÉ PAR CETTE
CATASTROPHE NATURELLE. LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT
MAROCAIN EST ENGAGÉE SUR LA LENTEUR DES SECOURS ET LE
MANQUE DE PRÉVENTION CONCERNANT L'ENCLAVEMENT D'UNE
RÉGION OUBLIÉE DU POUVOIR CENTRAL.

L'ATMF APPELLE L'ENSEMBLE DES MAGHRÉBINS ET LEURS CONCI-
TOYENS FRANÇAIS À SE SOLIDARISER AVEC LES VICTIMES D'AL
HOCEIMA ET À CRÉER DES COLLECTIFS LOCAUX SOS AL HOCEIMA
QUI REGROUPERAIENT DÉJÀ DES DIZAINES D'ASSOCIATIONS ET QUI
COORDONNENT LEUR TRAVAIL AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA
SOCIÉTÉ CIVILE DE LA RÉGION D'AL HOCEIMA. (VOIR PAGE 15)

EDITO

Jaurès prophétisait : "la république ne sera
pas laïque si elle n'est pas sociale"
Jaurès nous manque en ces temps de
consensus pseudo républicain pour une loi
qui instaure dans les faits l'exclusion des
filles maghrébines et strictement des filles !

Collectif : Une école pour tous-tes

Contre les lois d'exclusion - Appel Unitaire

DANS CE DOSSIER, NOUS AVONS PRIVILÉGIÉ DES POSITIONNEMENTS DE FOND QUI DONNENT SENS À NOS ENGAGEMENTS DE TERRAIN POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS :

CONTRIBUTION DE SHIRIN EBADI (PRIX NOBEL DE LA PAIX 2003), EDGAR MORIN (SOCIOLOGUE), CHRISTINE DELPHY (DIRECTRICE DE LA REVUE NOUVELLES QUESTIONS FÉMINISTES ET DIRECTRICE DE RECHERCHE AU C.N.R.S).

NOUS REPRODUISONS AUSSI L'APPEL DE NOTRE COLLECTIF "UNE ÉCOLE POUR TOUS-TES".

Le collectif unitaire rassemble des représentants des associations de défense des Droits de l'Homme, des féministes, des associations de citoyens issus de l'immigration, des associations musulmanes, laïques et culturelles, des enseignants, des chercheurs, des étudiants et lycéens, des gens de toutes professions...

Parce que nous luttons pour l'égalité :

La loi en préparation visant à interdire à l'école les "signes religieux ostensibles" est une loi d'exception, construite sur mesure pour exclure les élèves portant le "foulard". Même si elle est présentée comme une loi générale, s'appliquant à toutes les

religions, personne n'est dupe : c'est du foulard dit islamique, et de lui seulement, qu'il est question depuis six mois. Nous refusons cette hypocrisie, et nous nous opposons à ce projet liberticide et discriminatoire, qui favorise les replis communautaires et entretient toutes les suspensions et oppositions artificielles - entre "la France" et "les immigrés", entre "la République" et "l'Islam", ou encore entre les diverses confessions.

Parce que nous luttons pour le droit à l'éducation pour toutes et tous :

Quoi qu'on puisse penser du port du foulard et du refus de l'enlever à l'école, ce refus ne justifie pas une mesure aussi grave que l'exclusion de l'école

publique. Quelles que soient ses déficiences, le service public d'éducation est un espace irremplaçable où les élèves peuvent acquérir des savoirs, des savoirs-faire et des diplômes qui comptent parmi les principaux instruments de leur émancipation. Le droit à l'éducation pour tous et toutes est un acquis

démocratique auquel nous ne sommes pas prêt-e-s à renoncer, alors que l'école est elle-même traversée par des problèmes nombreux et profonds, auxquels il est plus que temps de s'attaquer.

Parce que nous luttons pour la laïcité :

La loi envisagée est présentée comme un "rappel" nécessaire des principes laïques, qui auraient été "oubliés" ces dernières années. Or, la laïcité, définie par les lois de 1881, 1882, 1886 et 1905 constitue une garantie

pour la liberté de conscience et l'émancipation des hommes et des femmes en dehors du dogme religieux. C'est une obligation qui concerne les locaux, les pro-

grammes scolaires et le personnel enseignant, et non les élèves. Aux élèves s'imposent des règles comme l'assiduité à tous les cours ou le respect d'autrui, mais il n'est pas légitime de multiplier les exigences pour des jeunes en formation, qui viennent à l'école précisément pour apprendre, se former et se construire.



manif du 14 février - Photo M.Mrizek

Collectif : Une école pour tous-tes Contre les lois d'exclusion - Appel Unitaire

3

www.atmf.org

Parce que nous nous inscrivons dans les grandes luttes du féminisme :

Cette loi est présentée comme une mesure " féministe ", destinée à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes en s'attaquant à un symbole d'oppression. Or, si nous refusons que des femmes soient tenues de porter le foulard sous la contrainte, nous refusons aussi que d'autres femmes soient tenues de le retirer sous la contrainte. On ne s'émancipe pas par la répression mais par la conquête de droits ; et les grands combats féministes n'ont jamais pris la forme d'une demande de répression contre des femmes : c'est pour gagner des droits (celui de voter, de travailler, de disposer de leur corps) que les femmes ont toujours lutté. Une loi qui pénaliserait des fillettes et des jeunes filles seulement et seulement celles-ci (car, en fait, ni aucun garçon, ni aucun homme ne seront frappés par cette loi !), est un précédent qui, d'un point de vue féministe, n'augure rien de bon.

Parce que nous luttons pour la justice sociale :

Ce que nous n'acceptons pas, c'est enfin que la jeune musulmane qui porte un foulard joue le rôle d'un bouc émissaire, sur lequel on s'achar-

ne pour mieux oublier les logiques de domination et d'exclusion qui traversent notre société : libéralisation de l'économie, chômage de masse, précarisation des salarié-e-s, extension du contrôle social et des logiques sécuritaires, permanence des discriminations racistes et de l'inégalité sociale entre hommes et femmes.

Parce que nous sommes résolument opposés à la logique de la répression :

Notre combat est un combat démocratique, laïque, et féministe. Nous

refusons qu'il soit assimilé à une démarche intégriste et réactionnaire, que nous combattons sans ambiguïté. Cette loi est une opportunité inespérée offerte à tous les réactionnaires de prendre dans le débat public une place que, dans leur grande majorité, les citoyen-ne-s de France leur refusent.

Agora (Vaux-en-Velin), ATMF (Association des Travailleurs Maghrébins de France), CEDE-TIM, CMF (Collectif des Musulmans de France), Collectif féministe pour l'égalité, MIB (Mouvement de l'Immigration et des Banlieues), MRAP

"Je suis ici pour militer pour une école laïque, républicaine et égalitaire" ...Radi

"On est dans la rue pour la Justice et la paix sociale. Nous avons le droit de parole. Nous ne lâcherons pas l'affaire et on ne laisse pas aux autres le droit d'usurper notre parole" ...Hamida

"C'est une loi qui va introduire le judiciaire et la police au sein même de l'école" ...Oumaya



"La loi viole les droits fondamentaux de la République, le droit de

chacun de nous de s'habiller comme il le veut... Tous les enfants de la République doivent avoir le droit à l'accès à l'école publique"...Fouzia

"Déjà avant le vote de la loi, nous sommes saisis par des témoignages de jeunes femmes à qui

on arrache le voile dans la rue, d'une femme voilée à qui on refuse l'accès à une agence bancaire. Tous ces actes racistes vont s'accroître après le vote de cette loi.

La France n'a pas encore rompu avec l'image du colonisé" ...Renée

Laissez les femmes musulmanes libres de choisir

4

ENTRETIEN AVEC SHIRIN EBADI,
PRIX NOBEL DE LA PAIX 2003
SOURCE LDH



Vous êtes la première femme musulmane à recevoir le prix Nobel de la paix. Vous avez dédié le prix à ces femmes.

Qu'est-ce que cela représente pour vous ?

Les femmes dans les sociétés musulmanes sont dans une situation difficile et elles veulent que leur situation s'améliore. Cela fait des années qu'elles ont entamé la lutte pour toutes les femmes musulmanes, pour les remercier de cette lutte pour la liberté. Ce prix appartient à toutes les femmes musulmanes.

Vous dites qu'islam et droits de l'homme sont compatibles.

Que penseriez-vous d'une éventuelle loi en France limitant le port du voile à l'école ?

La liberté de s'habiller, c'est l'une des premières libertés, qui devrait être respectée. Au Moyen-Orient, dans beaucoup de pays islamiques, on oblige les femmes à porter le voile.

C'est pour cela que dans les pays du Moyen-Orient, les femmes refusent de porter le voile. Et elles se battent contre. En Europe, on veut, de manière autoritaire, les forcer à enlever le voile. C'est pour cette raison que les femmes musulmanes en Europe veulent porter le voile. J'en déduis qu'à partir du moment où on force quelque chose, on prend le risque de créer une réaction. Si en Europe, vous ne voulez pas que les femmes musulmanes portent le voile, alors laissez-les libres, laissez-les choisir. Vous allez voir qu'au bout d'un moment, elles vont arrêter de porter le voile car ce ne sera plus un signe de rébellion. De plus, ne pas laisser les petites filles aller à l'école est encore un signe de répression. Elles sont d'abord réprimées par leurs parents qui les obligent à faire des choses qu'elles ne souhaitent pas faire, et on va ensuite les empêcher d'étudier, alors que c'est un droit fondamental pour ces enfants. Si ces filles restent à la maison, elles deviendront fondamentalistes, mais si ces

jeunes filles vont à l'école, à la fin de leurs études, une grande partie d'entre elles ne seront plus fondamentalistes et rangeront le voile. C'est pour cela que je ne suis pas pour une loi interdisant aux jeunes filles voilées d'accéder à l'école.

Mohammad Khatami (chef de l'Etat et du gouvernement iranien) vous avait conseillé de porter le voile lors de la remise du Prix Nobel. Vous ne l'avez pas fait. Pourquoi ?

Je fais toujours ce que je pense être juste, et, en général, je n'écoute pas les conseils qu'on me donne.

En Iran, la loi oblige que la femme se voile, musulmane ou non, iranienne ou étrangère. Toutes les femmes sont soumises à la même loi. Quand je suis hors d'Iran, je ne respecte pas cette loi, car la loi iranienne n'a pas un caractère extraterritorial. Je ne porte donc pas le voile.

*Hommes et Libertés
n° 125 - Janvier-mars 2004*

“ Ce n'est pas l'islam qui est responsable d'une culture patriarcale qui se transmet comme l'hémophilie de la mère à l'enfant. C'est malheureux, mais une partie des femmes, victimes de cette culture, en est également le relais. Un macho a toujours été élevé par une femme ”.

Laissez les femmes musulmanes libres de choisir

5

www.atmf.org

EDGAR MORIN, SOCIOLOGUE :
"L'IMPORTANCE ACCORDÉE À LA QUESTION DES FOULARDS EST DÉMESURÉE PAR RAPPORT À D'AUTRES PROBLÈMES"

Z' Migri reproduit l'entretien paru dans Le Monde du 17/02/2003

Redéfinir la laïcité vous semble-t-il une priorité dans la France d'aujourd'hui ?

La laïcité a été instituée par la France républicaine du début du XX^{ème} siècle en séparant l'Église et l'État et en expulsant l'Église de l'école publique. Le conflit a été très dur entre la République et une Église très réactionnaire à l'époque, d'où le caractère radical qu'a gardé la laïcité scolaire à la française. Depuis, l'Église s'est ouverte et la situation n'est plus celle de 1900.

Le foulard islamique ne porte-t-il pas aujourd'hui une question d'ordre public ?

Cette affaire de foulard a été extraordinairement gonflée. Les cas restent assez peu nombreux et je suis pour le maintien de ces jeunes filles au sein de l'école laïque afin de leur permettre d'évoluer. On a utilisé un

marteau pilon pour casser un œuf. On est passé insensiblement du problème du foulard islamique à celui des signes ou insignes de toutes religions, puis du caractère férié des fêtes religieuses. Autant je comprends qu'on inscrive l'étude du phénomène religieux à l'école, autant je répugne à l'obsession du religieux.

La proposition sur les fêtes ne visait-elle pas à adapter la laïcité ?

L'idée d'introduire l'Aïd-el-Kébir et Yom Kippour correspond au souci compréhensible de reconnaître une France multiethnique et multiconfessionnelle. Mais elle conduirait à donner un accent religieux à des identités qui ne sont pas principalement religieuses. Les juifs étaient en grande partie des libres penseurs, comme le sont la religion d'origine, c'est comme si on définissait la majorité des français comme chrétiens. De fait, le judaïsme, qui est intégré depuis longtemps, n'a jamais revendiqué pareille mesure. Les absences scolaires des juifs et musulmans pieux n'ont guère posé de problèmes. Que l'on donne des autorisations de chômer à ceux qui veulent pratiquer leurs fêtes religieuses. Sur cette question, je vois que la ten-

dance en France, en Italie et en Espagne est de dénationaliser les fêtes religieuses. Comme sur la question du foulard, je défends une position de tolérance sauf, évidemment, s'il y avait un déferlement de foulards, si les conflits se multipliaient dans les classes. Ainsi, il y a à sauvegarder l'ordre public dans des périodes de crise où des luttes politiques, ethniques ou religieuses pénètrent dans les cours d'école, ce qui risque de se produire en ce moment.

Ce n'est pas déjà le cas ?

Les élèves se bagarrent parce qu'ils se connaissent comme juifs ou comme musulmans, et non parce que certains portent un insigne. Les choses vont devenir très graves si le conflit au Moyen-Orient continue. Mais actuellement, les décrets ne viennent pas du port de signes religieux. Il faut résister au religieux d'une autre façon. Ainsi, le conflit israélo-palestinien oppose deux nations qui se disputent un même territoire, et non deux religions, ce qu'il tend à devenir quand il dégénère.

Laissez les femmes musulmanes libres de choisir

6

Vous considérez comme dangereuse une loi interdisant les signes religieux ?

Un texte de loi est superfétatoire. Il faudrait cesser de se passionner sur le secondaire en oubliant l'essentiel : il s'agit de dépasser l'opposition entre communautarisme et homogénéisation, pour trouver une formule qui réponde aux spécificités de la situation française. La francisation en doit pas détruire les différences, mais les intégrer.

Cela n'est pas du domaine de la loi mais de mesures politiques. On a accordé à cette question des foulards une importance démesurée au regard d'autres problèmes politiques et sociaux. Et on rallume des querelles de religion en prétendant les traiter.

Propos recueillis par Philippe Bernard



INTERVENTION DE CHRISTINE DELPHY SUR LA LOI ANTIVOILE LORS DU COLLOQUE ORGANISÉ À LA CIGALE LE 04/02/04 PAR LE COLLECTIF "UNE ÉCOLE POUR TOUS-TES - CONTRE LES LOIS D'EXCLUSION"

Le projet de loi contre le port de signes religieux, est de l'avis général, dirigé contre le seul "voile", qu'on appelle aussi foulard islamique.

La loi rendra plus facile d'expulser les filles portant le foulard des écoles. Ce projet de loi divise tous les groupes politiques, toutes les associations de la société civile, il divise aussi les féministes. Les partisans de la loi, dans chaque groupe, sont les plus nombreux. Les discussions, difficiles, montrent que les arguments rationnels ne tiennent pas une grande place dans leurs convictions. La vue du foulard leur est insupportable, ils et elles ne veulent même pas discuter avec les jeunes filles voilées. Comme l'a dit un membre de la commission Stasi, ils n'ont pas jugé utile d'auditionner les intéressées, parce qu'ils "ne sont pas sensibles à leurs arguments"; si peu sensibles en fait qu'ils ne veulent même pas les entendre. C'est hélas la position de la majorité de nos concitoyens, résumés

par une féministe : le voile est un symbole d'oppression. Point à la ligne. La conclusion implicite, et qui explique le refus d'écoute, est que seules des personnes manipulées ou aliénées, ce qui est la même chose, peuvent arborer un symbole d'oppression. Et à quoi bon discuter avec des personnes manipulées et aliénées? Donc d'emblée, les lignes sont tracées : nous savons ce que signifie ce que vous portez, nous savons mieux que vous ce que vous faites, et rien de ce que vous pourrez dire n'entamera nos certitudes, adossées à la principale certitude : celle d'avoir raison, d'avoir la vérité et la science infuses. Quand on décide qu'une partie de la population ne maîtrise ni ses conduites, ni leurs sens -ce qui est la définition de la maladie mentale- discuter est non seulement inutile, c'est même dangereux, puisque cela suppose de se laisser toucher et peut-être contaminer par un discours pathologique.

La seule chose qu'on puisse faire pour ces personnes, c'est essayer de les protéger contre elles-mêmes, contre leurs manipulateurs, et si on n'y arrive pas, protéger les autres de la contamination en les retirant des rayons, pardon, des salles de classe.

Donc on va supprimer le droit fondamental de ces jeunes filles d'être scolarisées, sous prétexte que leur présence menacerait potentiellement le droit des autres de ne pas porter le foulard. En plus de les considérer comme aliénées, on fait à ces jeunes filles un procès d'intention : elles auraient le dessein de rendre le port du foulard obligatoire en France. Qui pouvait imaginer que ces deux mille jeunes filles, en majorité issues, comme on dit, de "l'immigration" -ce lieu de naissance excessivement étrange et qui n'apparaît sur aucune carte de France- qui pouvait imaginer il y a seulement 6 mois qu'elles avaient un pouvoir si considérable ?

Ce n'est qu'en adoptant cette position paranoïaque que l'on comprend pourquoi leur mise à l'écart est devenue la priorité des priorités politiques. Ce n'est qu'à partir de ce délire qu'on peut comprendre le raisonnement contourné qui justifie la suppression d'une liberté comme la défense d'une autre liberté, bien que cette dernière ne soit pas attaquée pour l'instant, et soit, à dire vrai, inattaquable. C'est le raisonnement qui est derrière le déclenchement des guerres baptisées préventives et si à la mode : on agresse au nom de la

Une école pour tous/tes

∞

défense contre un danger imaginaire. Ici aussi le danger est imaginaire : non seulement personne n'a l'intention de rendre le port du foulard obligatoire en France, mais surtout personne ne pourrait le faire. En attendant, une fois que les guerres sont déclenchées, leur dynamique destructrice de sociétés et de vies se poursuit implacablement.

Dans celle qui est déclenchée en France au nom de la défense contre le "danger islamiste" -dont personne ne peut prouver l'existence dans ce pays- la dynamique de conflit va se poursuivre, et s'aggraver; comme dans les autres guerres préventives. Même si le danger se révèle, à l'examen, fantasmatique, la guerre, elle, sera réelle, et fera des victimes ; les premières en seront les jeunes filles exclues par un Etat reniant son obligation de scolariser tous les enfants; la deuxième victime sera la possibilité de réconciliation entre une communauté d'origine maghrébine, ulcérée à bon droit par des décennies de discrimination, et le reste du pays.

En effet, comment les sociologues, féministes ou non, analysent-elles l'adoption de la religion musulmane et dans le cas des filles, le port du foulard ? Comme une réaction au

fait d'avoir été et d'être exclus, tant symboliquement que matériellement, de la communauté nationale. Même la classe politique, gauche et droite confondues, même les partisans de la loi, même les membres de la commission Stasi le reconnaissent : tout ceci se déroule sur fond de ghettoïsation, de discrimination à tous les niveaux, et particulièrement sur le marché du travail. Mais la discrimination, on ne veut pas la voir ; non la France n'est pas raciste, ce n'est que Le Pen qui l'est : mais alors pourquoi les descendants d'immigrés maghrébins, à diplôme égal, sont-ils et elles quatre fois plus victimes du chômage que les autres ?

Certains et certaines reconnaissent ce problème, mais trouvent que la réaction des personnes visées est malvenue. "*Vos griefs sont réels leur disent-ils, mais vous vous trompez de réponse*". En tant que féministe, je sais que la révolte des dominées prend rarement la forme qui plairait aux dominants. Je peux même dire : elle ne prend jamais une forme qui leur convient. Et aller plus loin : ce que les dominants attendent, c'est qu'on demande ses droits poliment, et que si on ne les obtient toujours pas, quarante ans après, on fasse comme si de rien n'était. Et c'est

bien vrai que cela ne fait pas de différence, pour les hommes, si la violence masculine contre les femmes est éradiquée demain ou dans 100 ans. Et que cela ne fait pas de différence, pour les Blancs, si le racisme est éradiqué demain ou dans 100 ans.

Ce qui est grave en revanche, aux yeux des dominants, c'est que les opprimés "se trompent de réponse". C'est cela qu'il est urgent de corriger, de réprimer, de mater. Ce que la classe politique dit avec un ensemble touchant c'est : on a identifié la cause du problème, mais on va s'attaquer d'abord à sa conséquence - votre réaction malencontreuse - en laissant la cause pour plus tard, comprendre : pour jamais. Nous féministes pour l'égalité, nous disons : s'il faut commencer par quelque chose, c'est - et je reconnais que c'est une logique qui est étrangère à notre classe politique - par le commencement.

La maladie dont souffre ce pays, ce n'est pas deux mille jeunes filles qui portent le foulard, pour des raisons diverses, qui sont les leurs et qu'elles sont libres d'avoir, tant qu'elles ne commettent pas de délit. Et où sont les délits qu'elles ont commis ? Où sont les femmes qu'elles ont battues à mort, les

Une école pour tous/tes

9

www.atmf.org

enfants qu'elles ont violés ?

Les maladies dont souffre ce pays sont d'abord un sexisme patent, brutal, institutionnel, omniprésent, systémique ; et un racisme patent, brutal, institutionnel, omniprésent, systémique. Le même qui régit la politique des employeurs, celle des offices HLM, celle de l'ANPE, celle de Le Pen. La classe politique a choisi de détourner le regard de cette maladie grave, pour ne s'en prendre qu'à ses symptômes. Prendre à bras le corps une culture où la discrimination, sexiste et raciste, est banalisée au point d'être devenue la norme et non plus l'exception, cela demanderait du travail. Beaucoup. Tandis que réaffirmer des principes, et de surcroît en stigmatisant une minorité déjà opprimée, ça ne mange pas de pain - du moins le croient-ils, aveugles aux conséquences à long terme de leur démagogie.

Les conséquences de cet aveuglement collectif et de la loi dont il va accoucher, sont préoccupantes : le ressentiment justifié des descendants d'immigrés maghrébins, soupçonnés d'appartenir à un parti de l'étranger dès qu'ils cherchent une dignité qu'ils n'ont pas trouvée dans une égalité républicaine aux abonnés

absents, ce ressentiment ne pourra que s'approfondir. Et pour cette raison, la loi ouvre un boulevard aux extrémistes de tout poil, y compris les extrémistes musulmans - pourquoi n'y aurait-il pas d'extrémistes parmi eux puisqu'il y en a partout ailleurs ?

Essayons de voir le positif : le lien est désormais fait entre les féministes et les jeunes femmes voilées, dont beaucoup développent un féminisme non pas contre mais avec l'islam. Et pourquoi pas ? Il y a longtemps que nous dialoguons avec celles qui sont catholiques et féministes, protestantes et féministes, juives et féministes. Et si je termine par cette lueur rose dans un ciel plombé, c'est que hier, dans une réunion de "progressistes", j'ai vu et entendu l'arrogance coloniale et raciste la plus éhontée s'exprimer; et que j'en ai conçu un grand découragement. Si j'essaie ce soir de vous convaincre que d'un mal peut sortir un bien, c'est que j'essaie d'abord de me convaincre moi-même; et j'espère que vous m'y aiderez.



*Christine Delphy
Directrice de la
revue Nouvelles
Questions féministes
Directrice de
recherche au
C.N.R.S.*

Collecte Judéo-Arabe (UJFP-ATMF) pour la Palestine jeudi 5 février

10

UNION
JUIVE
FRANÇAISE
POUR LA PAIX

אש"ב: אירגון השלום היהודי הבינלאומי
الاتحاد الدولي اليهودي للسلام



Trente maisons, ainsi qu'une mosquée, ont été rasées par des bulldozers israéliens à Rafah, au sud de la Bande de Gaza, dans la semaine du 19 janvier. Le camp de réfugiés ressemble désormais à un champ de ruines. D'autres incursions meurtrières ont eu lieu à Naplouse et à Gaza. Quant au camp de réfugiés de Jénine, les habitants sont au bord de la famine.

Lorsque l'escalade de l'occupation provoque une crise humanitaire, il y a des Juifs et Arabes qui s'unissent en France pour porter secours et solidarité aux victimes. Ainsi, l'UJFP (Union Juive Française pour la Paix) et l'ATMF (Association des travailleurs maghrébins de France) lancent une souscription en faveur des populations civiles éprouvées.

La moitié des recettes sera versé au PCHR (Centre palestinien pour les droits de l'Homme) à Gaza pour venir en aide aux familles de Rafah qui ont perdu leur maison. L'autre moitié sera versée à une ONG présente à Naplouse et à Jénine afin de pourvoir aux besoins de première nécessité des habitants. Cette aide sera offerte à nos partenaires palestiniens et signifiée à la presse israélienne, comme une initiative judéo-arabe de France en faveur de civils victimes de crimes de guerre. Hormis nos adhérents, il est bien entendu que nos sympathisants sont également invités à participer à cette souscription. Notre don sera apprécié autant pour l'aide matérielle qu'il apporte que pour le démenti qu'il inflige au discours du gouvernement Sharon. En effet, ce dernier prétend que Juifs et Arabes ne sont pas capables de vivre ensemble.

VOUS POUVEZ LIBELLER VOS CHÈQUES À L'UJFP OU ATMF ET LES ENVOYER, AVEC LA MENTION " SOUSCRIPTION URGENCE PALESTINE ", A :
UJFP, B.P. 102 - 75960 PARIS CEDEX 20
OU ATMF, 10 RUE AFFRE - 75018 PARIS.

Du 10 au 31 mars, projection du film
"Ecrivains des frontières"
de Samir ABDALLAH et José REYNES
au cinéma Espace Saint-Michel
(Paris 5 ème) à 19 h
Documentaire sur la mission
du parlement des écrivains
en Palestine, séances suivies de débat
avec entre autres échange avec des
membres de l'UJFP et de l'ATMF
le 29 mars 2004



Calligraphie Ahmad Darri ©

Si j'avais un autre présent
J'aurais possédé les clés de mon passé
Si mon passé était en mes mains
J'aurais possédé tout mon lendemain (Mahmoud Darwich)



Intégration : le "modèle" israélien n'en est pas un

11

www.atmf.org

nous sommes tous des palestiniens

Face à la répression sanglante dont les Palestiniens des territoires occupés sont l'objet depuis maintenant plus de trois ans, la France refuse de participer à la mise en accusation de la construction du mur au Tribunal de la Haye et reçoit en grande pompe le président israélien Moshe Katsav. Cela prend des allures de provocation.

La dernière déclaration du premier ministre Raffarin publiée dans le journal Métro du 18 février est édifiante et vient donner un sens encore plus grave à cette réception. Le premier ministre a en effet publiquement souhaité que la future haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité en France "regarde de près ce modèle" après avoir dit que "la France devrait s'inspirer du modèle israélien d'intégration".

L'Etat d'Israël s'est en effet signalé pour ses capacités d'intégration des minorités et de lutte contre les inégalités : un Etat ethnique qui se définit lui-même comme l'Etat de tous les Juifs du monde et non comme l'Etat de tous ses citoyens. La situation des Palestiniens d'Israël parle d'elle-même : inégalité dans l'accès à la terre, à toutes les infrastructures, électricité, eau, accès à l'éducation et à la santé, discriminations inscrites dans la nature même de la citoyenneté. La dernière loi votée en Israël est révélatrice, un citoyen israélien s'il n'est pas d'origine juive ne peut conférer un droit de résidence à son conjoint si ce dernier est arabe.

Et que dire des Juifs relégués dans des villes ghettos dites de développement, dits « orientaux », dont l'intégration pose encore problème en Israël 50 ans après leur arrivée, frappés de plein fouet par la crise économique actuelle, sans emploi et qui subissent les coupes budgétaires sur toutes les aides sociales. L'accès des jeunes originaires de ces communautés à l'université a diminué depuis les années 70. L'écart des salaires entre le salaire de base et celui d'un cadre est aujourd'hui l'un des

plus élevés du monde, et la dernière statistique publiée en Israël révèle que 28% des enfants israéliens vivent sous le seuil de pauvreté local lui-même déterminé très bas.

Au moment où une partie importante de la population française considérée comme menaçante ou suspecte en raison de ses origines géographiques et/ou confessionnelles est visée par une série de lois sécuritaires, il est effectivement urgent de se donner des modèles tels que celui-ci. D'ailleurs l'UJFP et l'ATMF s'étonnent que le premier ministre ne se soit pas aussi penché sur la solution israélienne adoptée pour séparer et protéger sa population (juive) des attentats : la construction de murs de huit mètres de haut entourés de barbelés qui enferment et affament les populations palestiniennes des territoires occupés. Voilà qui serait une solution idéale pour préserver nos villes des attaques terroristes des quartiers et cités menaçants !

Nous considérons quant à nous que la société israélienne présente le modèle d'une société inégalitaire et discriminante sur des bases ethniques et religieuses, que le Mur de l'Apartheid qu'elle est en train de construire outre qu'il est un modèle d'ignominie et une honte pour l'humanité, est aussi le symbole du refus d'une coexistence articulée autour de l'égalité des droits.

Si le gouvernement français trouvait utile de recevoir M. Katsav, au lieu d'encourager les aspects les plus sordides et suicidaires de la politique israélienne actuelle, il aurait mieux fait de mettre en évidence, aux yeux de son hôte israélien, les principes de la république laïque et sociale à laquelle nous sommes pour notre part attachés.

ATMF UFPJ
Paris le 19/02/04

Actions de l'ATMF et de ses associations membres

12

DEPUIS LE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE, PLUS DE 250 ANCIENS COMBATTANTS, MAJORITAIREMENT DU MAROC, ONT CONFIE LEURS DOSSIERS A L'ATMF.

UNE CELLULE DE TRAVAIL S'EST CONSTITUEE AVEC LE GISTI ET LA CATRED POUR AIDER LES ANCIENS COMBATTANTS A PORTER PLAINTES CONTRE L'ETAT FRANCAIS. DANS UN COMMUNIQUÉ DU GISTI, DE L'ATMF ET DE LA CATRED, NOS TROIS ASSOCIATIONS

DENONCENT LES PROPOS MENSONGERS DU SECRETAIRE D'ETAT AUX ANCIENS COMBATTANTS, LORS DE SA VISITE AU MAROC LE 14 FEVRIER :

"LE CYNISME EST PORTE A SON SUMMUM PAR LE SECRETAIRE D'ETAT FRANCAIS QUI, SOUS COUVERT D'UNE REVALORISATION OU "DECRISTALLISATION" PARTIELLE DES PENSIONS DES ANCIENS COMBATTANTS MAROCAINS, ANNONCE LA POURSUITE DES DISCRIMINATIONS. PAR UN DECRET PUBLIE LE 4 NOVEMBRE 2003, IL JUSTIFIE LE VERSEMENT DE PENSIONS BEAUCOUP PLUS FAIBLES AUX ANCIENS COMBATTANTS NON FRANCAIS AU MOYEN DE DOUTEUX CRITERES DE PARITE DE VIE. MAIS CET ARGUMENT CONTESTABLE INVOQUE PAR LE SECRETAIRE D'ETAT FRANCAIS N'EST FINALEMENT QU'UNE MAUVAISE FARCE ET UN

MENSONGE DE PLUS : EN EFFET, ALORS QUE LE MAROC EST CLASSE, SELON LA BANQUE MONDIALE, 3EME PAYS EN AFRIQUE POUR SON NIVEAU DE VIE, APRES LA TUNISIE ET L'ALGERIE, LES PENSIONS

ATTRIBUEES AUX ANCIENS COMBATTANTS MAROCAINS PAR LA FRANCE SERONT LES PLUS FAIBLES DE TOUTE L'AFRIQUE !

ET CETTE DISCRIMINATION SERA EGALEMENT APPLIQUEE AUX MAROCAINS VIVANT EN FRANCE ."

Campagne contre les discriminations qui touchent les Anciens Combattants étrangers

LE CA DE L'ATMF, REUNI A GENNEVILLIERS LES 24 ET 25 JANVIER, PREVOIT L'ACCÉLÉRATION DE LA CAMPAGNE AVEC EN MARGE, UN RASSEMBLEMENT DEVANT L'AMBASSADE DE FRANCE A RABAT POUR DENONCER L'HUMILIATION QUI TOUCHE LES ANCIENS COMBATTANTS, DEMANDEURS DE VISAS, ALORS QUE CES DERNIERS ONT LE DROIT DE JOUIR D'UNE CARTE DE RESIDENT EN FRANCE.

EN AVRIL, MAI ET JUIN, UNE CARAVANE DES ANCIENS COMBATTANTS MAGHRÉBINS FERA LA TOURNÉE DES SECTIONS AVEC EXPOSITIONS, DÉBATS ET ACTIONS MÉDIATIQUES LORS DE LA CÉLÉBRATION DE L'ARMISTICE ET DU 60ÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT.

L'ATMF est solidaire des migrants sub-sahariens au Maroc

Ils subissent rackets, rafles, et expulsions avec la bénédiction de l'UE.

Les associations issues de l'immigration marocaine au niveau européen ont dénoncé cette injustice alors même que le Maroc est parmi les premiers signataires de la Convention de l'ONU pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leurs familles qui est entrée en application le 1er Juillet 2003.

Sur cette même Convention, deux campagnes de mobilisation se mettent en route avec les associations issues de l'Immigration et Agir Ici, afin d'exiger des pays du Nord, la signature de cette Convention.

Actions de l'ATMF et de ses associations membres

13

www.atmf.org



JUSQU'AUX ÉLECTIONS ET AU DELÀ : MOBILISATIONS AUTOUR DU DROIT DE VOTE DES IMMIGRÉS ET POUR UNE REPRÉSENTATION POLITIQUE DES CITOYENS DANS LEUR DIVERSITÉ ET UN MILLION DE PÉTITIONNAIRES.

QUINZE MILLIONS DE PERSONNES SONT EXCLUES DE LA CITOYENNETÉ DE L'UNION EUROPÉENNE. EN EFFET, DEPUIS LE TRAITÉ DE MAASTRICHT, LA CITOYENNETÉ DE L'UE EST DÉFINIE AINSI : "POSSÈDE LA CITOYENNETÉ DE L'UNION EUROPÉENNE TOUTE PERSONNE AYANT LA NATIONALITÉ DE L'UN DES ÉTATS MEMBRES"

CE CRITÈRE ENTRAÎNE UNE DISCRIMINATION ENTRE LES RÉSIDENTS EN FONCTION DE LA NATIONALITÉ CAR ELLE EXCLUT TOUS LES RESSORTISSANTS DES ÉTATS TIERS. C'EST POURQUOI "VOTATION CITOYENNE" A PRIS L'INITIATIVE DE LANCER UNE PÉTITION EUROPÉENNE POUR DEMANDER, QU'À CÔTÉ DE LA NATIONALITÉ, UNE PLACE SOIT FAITE À LA RÉSIDENCE COMME CRITÈRE D'ATTRIBUTION DE LA CITOYENNETÉ : "POSSÈDE LA CITOYENNETÉ DE L'UNION EUROPÉENNE TOUTE PERSONNE RÉSIDANT SUR LE TERRITOIRE D'UN ÉTAT MEMBRE OU AYANT LA NATIONALITÉ D'UN ÉTAT MEMBRE" CETTE PÉTITION A D'ORES ET DÉJÀ REÇU LE SOUTIEN DE PLUS DE 100 ORGANISATIONS DE DIFFÉRENTS PAYS DE L'UNION.

ELLE PEUT ÊTRE SIGNÉE DIRECTEMENT SUR LE SITE: WWW.FIDH-AE.ORG/PETITION-MILLION.HTM

Colloque international
Femmes maghrébines d'Europe
Luttes pour les droits et réalités de l'immigration



ATMF de Gennevilliers
Samedi 13 et dimanche 14 mars 2004

Lieu du colloque :
Espace des Grésillons,
Gennevilliers (à côté de la poste)
à 9h 15, métro :
Aurélien Gennevilliers - Colisée Parc

Organisé par :
Association des travailleurs Maghrébins de France (ATMF) de Gennevilliers
En collaboration avec :
ATMF national, ATMF de Vauréal et ATMF d'Argenteuil
Avec le soutien de :
L'Institut Maghreb-Europe
Migrations santé
Immigration Développement Démocratie...

Les associations membres de l'ATMF se mobilisent à Aix, St Avold et la région parisienne où se déroulera un Colloque international sur le thème : "Femme maghrébine d'Europe: luttes pour les Droits et réalités de l'immigration" . Des intervenants de France, Hollande, Espagne, Maroc et

Belgique seront présents à l'Espace des Grésillons à Gennevilliers le 13 Mars de 9h à 22h (informations au 01 47 91 32 22)



ATMF SAINT AVOLD UN BULLDOZER POUR LES SINISTRÉS ALGÉRIENS COUP DE PINCEAU POUR LE BULLDOZER À DESTINATION DE L'ALGÉRIE

LES JEUNES DE L'AIPS (ASSOCIATION INTER COMMUNALE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE), ONT REMIS EN ÉTAT UN BULLDOZER, DESTINÉ AUX HABITANTS DE LA RÉGION DE BOURGADES EN KABYLIE (ALGÉRIE) MEURTRI PAR LE TERRIBLE TREMBLEMENT DE TERRE DU PRINTEMPS DERNIER.

L'ATMF-BHL S'EST JOINTE À CETTE ACTION DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE EN ORGANISANT UN COUSCOUS AU PROFIT DES SINISTRÉS EN ALGÉRIE. LES FONDS RÉCOLTÉS ÉTAIENT DESTINÉS À ACHEMINER LE BULLDOZER JUSQU'À MARSEILLE.

L'ATMF et son réseau se mobilisent en adhérant et soutenant le collectif "20 ans - BARAKAT!"

14

Il y aura bientôt vingt ans que le Code de la Famille est en vigueur en Algérie. Cette loi de statut personnel institutionnalise depuis 1984 l'infériorisation d'une moitié de la société par rapport à l'autre.

A l'égalité entre les femmes et les hommes, reconnue dans l'article 29 de la Constitution algérienne, le code de la famille oppose l'inscription dans les textes d'un deuxième collège, d'une sous-citoyenneté pour les femmes qui se traduit entre autres par :

- l'obligation pour toute femme d'un tuteur lors du mariage (art. 11) ;
- l'obéissance que doit accorder la femme à son époux en tant que chef de famille (art. 39) ;
- le divorce par la seule volonté du mari qui équivaut à répudiation (art. 48) ;
- l'attribution automatique du logement au père lors du divorce des parents (art. 52) ;
- l'impossibilité pour la femme de demander le divorce sauf situations extrêmes (art. 53) ;
- l'autorité parentale strictement attribuée au père et refusée à la mère (art. 87) ;
- l'impossibilité pour une musulmane d'épouser un non-musulman (art. 31) ;
- la reconnaissance de la polygamie (art. 8) ;

- l'inégalité de l'héritage entre les femmes et les hommes (art. 126 à 183) Cette loi s'ajoute à d'autres dispositions inégalitaires de l'arsenal législatif algérien dont le code de la nationalité selon lequel une femme algérienne ne peut transmettre sa nationalité à ses enfants, la transmission ne se faisant que par filiation paternelle.

le code de la famille 20 ans Barakat!

Ce tissu législatif tramé d'injustices a permis et entretenu la fragilisation de l'ensemble de la société, contribuant à son éclatement. Les massacres de populations, les enlèvements et esclavages sexuels dont des milliers de femmes sont l'objet depuis une dizaine d'années, les viols collectifs perpétrés, comme à Hassi Messaoud en juillet 2001, par des citoyens au-dessus de tout soupçon, et toutes les exactions quotidiennes contre les femmes d'Algérie se nourrissent de ce statut légal qui place officiellement les femmes à la disposition des hommes.

Maintenir ces inégalités c'est bafouer les principes d'égalité entre les personnes, faire injure à la moitié de la population d'Algérie et l'exposer sans aucun recours à des pratiques masculines violentes et mortelles. Maintenir ces inégalités envers et contre tout, c'est étouffer le noyau vital de la société, composé de femmes, d'enfants

et d'hommes, qui aspirent profondément à la liberté et à la justice.

A broger ces dispositions injustes et les remplacer par des lois fondées sur l'égalité des sexes est un début de solution au drame algérien : reconnaître leur valeur aux femmes permettra à leurs enfants et aux hommes de retrouver la leur. Il est temps de proclamer et d'établir l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est temps de trouver le courage politique de mettre en oeuvre cette égalité. Il est temps d'empêcher le Code de la Famille d'avoir vingt ans. Nous vous appelons à participer à la campagne "le code de la famille 20 ans Barakat !". Cette campagne qui s'inscrit dans une lutte, débutée dès les premiers projets proposés à l'Assemblée Nationale, reste actuelle; l'abrogation du code étant toujours demandée avec force en Algérie.

En effet, même dans les pires années de terreur, pas un 8 mars, journée internationale des femmes, ne s'est déroulé sans que cette revendication ne soit portée par des milliers de voix de femmes en Algérie.

Il s'agit aujourd'hui de raviver cette lutte en conjuguant toutes les initiatives que chacune et chacun d'entre nous peut mettre en oeuvre. C'est à toutes les associations, individus, collectifs, organisations qui soutiennent cette

Sos Al Hoceima

15

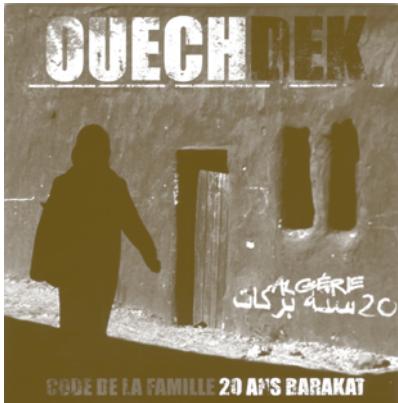
www.atmf.org

revendication d'abrogation du Code de la Famille, de s'appropriier à leur manière cette campagne en initiant des actions, animations de leurs choix en toute indépendance. L'idée est de créer un bruit de fond pour une campagne permanente, portée par différents relais en Algérie bien sûr mais aussi dans tous les pays où cette lutte peut avoir un écho.

La campagne, qui a commencé en 2003, se poursuivra en 2004 et pourra prendre différentes formes, l'objectif étant l'abrogation du Code de la Famille.

www.planet-dz.com/_En-Cours/SEP-TEMBRE03/20ans-barakat-cd.htm

À écouter : le CD de la campagne, belle musique avec des voix prestigieuses et un acte de solidarité avec des femmes en lutte (FNAC)



LES MAGHRÉBINS DE FRANCE ENDEUILLÉS



COLLECTIF NATIONAL SOS AL HOCEIMA EN FRANCE :

ENVOYEZ VOS DONS PAR CHÈQUE
LIBELLÉ À L'ORDRE DE :

SOS AL HOCEIMA -10, RUE AFFRE - 75018 PARIS

OU PAR VIREMENT BANCAIRE :

CODE BANQUE : 10 278 CODE GUICHET : 06039

N° DE COMPTE : 00020124241 CLÉ RIB : 58

COORDINATION NATIONALE EN FRANCE :

ALI EL BAZ ET YOUSSEF HAJI

TEL : 01 42 52 60 61 – 06 10 59 40 63

COORDINATEURS À AL HOCEIMA :

OMAR MOUSSA : 00 212 64006567

SAÏD AL FARISSI : 00 212 70365050

JAMILA SOUSSI : 00 212 61804525

TEL / FAX : 00 212 39840527

Au revoir Miloudi



LE 6 OCTOBRE 2003, TU AS DÉCIDÉ DE DORMIR PROFONDÉMENT POUR RÉFLÉCHIR À TON RETOUR PARMI NOUS. APRÈS MOULT RÉFLEXION, L'AGENDA DE DÉCEMBRE A ÉTÉ DÉCISIF. TU AS DÉCIDÉ DE PARTIR LE 1ER DÉCEMBRE : JOURNÉE D'ESPOIR À GENÈVE POUR LA PALESTINE ET DE DÉSEPOIR POUR LES SIDAÏQUES. LE 3 DÉCEMBRE, 20ÈME ANNIVERSAIRE DE LA MARCHÉ POUR L'ÉGALITÉ. AH TU TE RAPPELES EN 1983 LES OCCUPATIONS DES USINES DE CITROËN, RADIO G, L'ATMF DE CLICHY. ET OUI, TOUT A DISPARU. LE 10 DÉCEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME. DES DROITS QUI SONT ABSENTS POUR LES HOMMES COMME POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS. LE 18 DÉCEMBRE : JOURNÉE DES MIGRANTS : 175 MILLIONS DE PAR LE MONDE SUBISSENT REGARD DE L'AUTRE ET DISCRIMINATIONS, MAIS AUSSI MÉTISSAGE ET INTERCULTURALITÉ. TU AS ARRÊTÉ DE FEUILLETER LE CALENDRIER ET TU AS PRÉFÉRÉ PASSER TON RÉVEILLON AVEC HANAFI ET LAHMAMI, COMME AU BON VIEUX TEMPS... NE T'INQUIÈTE PAS, NOUS TE REJOINDRONS... *Ali*

"TA DISPARITION, TON PHYSIQUE, TON RIRE, TES BOUTADES NOUS MANQUENT DÉJÀ. IL NOUS RESTE TA MÉMOIRE, TES ENFANTS ET LA GÉNÉROSITÉ DES LUTTES DES USINES TALBOT, CITROËN, DES LUTTES POUR LA DIGNITÉ DU

PEUPLE MAROCAIN... TU NOUS LAISSES SOUHAIL, NAJIB, FATIHA ET TOUTE LA FAMILLE. MERCI ENCORE À TOI" *Saïd*

"CE QU'À APPORTÉ MILOUDI À L'ATMF, C'EST LA TECHNOLOGIE ET LA MODERNITÉ. C'EST LUI QUI A APPORTÉ LE PREMIER PHOTOCOPIEUR, PUIS APRÈS LE PREMIER ORDINATEUR ET ENFIN LA PREMIÈRE SUBVENTION À L'ATMF" *Douh*

"NOTRE GÉNÉRATION A PAYÉ UN PRIX TRÈS ÉLEVÉ, C'EST UNE GÉNÉRATION ORPHELINE. ON BRICOLE MÊME NOS ENTERREMENTS. MOI, JE N'AI PAS ENTERRÉ MILOUDI, HANAFI, ALI KHALFI. J'AI LE SENTIMENT D'AVOIR ABANDONNÉ MES AMIS.

LES MILOUDI SONT PLUS CHERS POUR NOUS QUE NOS PROPRES FRÈRES DE SANG, CAR AVEC MILOUDI, NOUS AVONS PARTAGÉ L'EXIL, LES LUTTES CONTRE UN RÉGIME ARROGANT QUI ENTERRE SES FILS ET SES FILLES POUR LE SIMPLE FAIT DE DISTRIBUER UN TRACT" *Mustapha*

"SOUHAIL, TON PÈRE ÉTAIT ACCUEILLANT. IL RECEVAIT CHEZ LUI TOUS LES GENS DE PASSAGE, MILITANTS, CLANDESTINS, GROUPES DE MUSIQUE, PAROLIERS CHASSÉS DU MAROC... " *Driss*

"LA JOURNÉE, ON MILITAIT, LE SOIR, ON FAISAIT LA FÊTE, ET MILOUDI ÉTAIT GÉNÉREUX, ET EN AVANCE PAR RAPPORT À NOUS. IL AVAIT DÉJÀ CÔTOYÉ DES PRÊTRES OUVRIERS ET IL NOUS A OUVERT DES CONTACTS AVEC LE CCFD, DONT LA PREMIÈRE SUBVENTION NOUS A SERVI À LA MISE EN PLACE DES COURS D'ALPHABÉTISATION, LA DIFFUSION DE TRACTS ET PUBLICATION DU JOURNAL DE L'ATMF..." *Arbitos*

MAGRÉBINS ENDEUILLÉS

SPONTANÉMENT, DES CITOYENS MAROCAINS, MAIS AUSSI DE TOUTE ORIGINE SE SONT MOBILISÉS. LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'ATMF ET LES COLLECTIFS SOS AL HOCEIMA EN FRANCE, MAIS AUSSI EN HOLLANDE, BELGIQUE, ESPAGNE SE SONT CONSTITUÉS.

APPORTEZ VOTRE SOUTIEN URGENT :
SOS AL HOCEIMA -10, RUE AFFRE - 75 018 PARIS

OU PAR VIREMENT BANCAIRE :

CODE BANQUE : 10 278 CODE GUICHET : 06039 N° DE COMPTE : 00020124241 CLÉ RIB : 58

L'ATMF S'ENGAGE À VOUS RENDRE COMPTE DE L'AFFECTATION DES SOMMES RÉCOLTÉES.

SECTIONS DE L'ATMF

ARGENTEUIL :
01 39 80 45 40
AIX-EN-PROVENCE :
04 42 26 46 89
GENEVILLIERS :
01 47 91 32 22
HEROUILLE ST-CLAIR :
02 31 43 57 45
DECHY (AMMN) :
03 27 96 23 34
BEZIERS :
06 72 29 06 32
SAINT-AVOLD :
03 87 92 30 53
NANCY-VANDEUVRE :
03 83 55 56 91
KHAMSA :
03 83 55 84 39
VAUREAL :
01 34 43 07 95
SENS :
03 86 65 69 37
STRASBOURG :
03 88 29 45 57
REIMS :
03 26 05 89 27

Z'migri news

est le Bulletin National
de l'ATMF
10, rue Affre 75018 Paris
tel : 01 42 55 91 82
fax : 01 42 52 60 61
e-mail :
national@atmf.org

Coordinateur
de rédaction :
hajjyoussef@yahoo.fr

Ont participé
à la réalisation et à la
rédaction du numéro :
Fouzia Maqsooud,
Inès Chekir, Ali Habchi,
Mustapha Merizak,
Saadia Souvelton

Sources :
Photos p6-p9 :
"Le Paris Arabe"
Editions le Découverte
Calligraphie p10 :
Ahmad Dari

Conception graphique :
Maider
maider@salaberry.net